

2

SARL Tic-Tac

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Raison sociale : SARL Tic-Tac ● Capital : 10 200 € ● Adresse : 6, avenue de la Paix
64500 Saint-Jean-de-Luz ● Code APE : 322 D ● N° SIRET : 326 233 175 469 83 | <ul style="list-style-type: none"> ● RCS : BAYONNE B 326 233 175 ● N° TVA : FR 50 326 233 175 469 83 ● TVA : Régime du réel simplifié
Taux de droit commun – TVA sur
les encaissements pour les prestations
de services ● Exercice comptable : 01/01/N au 31/12/N |
|--|---|

Présentation de l'entreprise

La SARL Tic-Tac est gérée par Mme Pilat Laure.

Cette entreprise a une double activité :

– une activité commerciale : vente d'horlogerie (comtoises, pendules, montres, réveils...);

– une activité de services : réparation d'horlogerie et spécialement les comtoises.

Mme Pilat gère la comptabilité de la SARL. Pendant votre deuxième période de formation en milieu professionnel, elle vous demande de traiter les dossiers suivants.

Organisation comptable

Les documents sont comptabilisés dans des bordereaux et sont saisis sur Ciel Compta dans divers journaux :

- Achats : code HA – Banque : code BQ – Opérations diverses : code OD
– Ventes : code VT – Caisse : code CA

■ Extrait du plan comptable de l'entreprise

N° compte	Libellé	N° compte	Libellé
411CAU	Client Cautard	607100	Achats montres
411CHA	Client Bijouterie du Château	607200	Achats comtoises
411DIA	Client SARL Diam's	607300	Achats réveils
411DIV	Client Particulier	607400	Achats horloges
411PAR	Client Bijouterie du Parc		
413000	Client effets à recevoir	706000	Prestations de services
		707100	Ventes de montres
445620	TVA déductible sur les immobilisations	707200	Ventes de comtoises
445661	TVA déductible sur biens 19,60%	707300	Ventes de réveils
445662	TVA déductible sur prestations services 19,60 %	707400	Ventes d'horloges
445711	TVA collectée sur ventes biens 19,60%	708500	Frais de transport
445712	TVA collectée sur prestations services 19,60 %		
445810	TVA à régulariser		
445820	TVA Acomptes régime simplifié		

Reproduction interdite © Nathan

DOSSIER A : COMPTABILISER LES OPÉRATIONS COURANTES

Mme Pilat vous remet différentes factures non encore comptabilisées en décembre N (annexes 1 à 12).

Travail à faire

Enregistrer sur le bordereau de saisie (annexe R1) les documents envoyés aux clients et dans l'ordre chronologique.

DOSSIER B : GÉRER LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Mme Pilat vous communique :

- le tableau récapitulatif des encaissements et celui des décaissements pour les prestations de services ;
- l'extrait du grand-livre ;
- la déclaration de TVA.

Travail à faire

1. Présenter le tableau de calcul des acomptes (annexe R2) sachant que le montant de la TVA exigible de l'exercice comptable précédent était de 4 210 € (hors TVA sur immobilisations).
2. Enregistrer le dernier acompte sur le ticket comptable (annexe R3).
Le 05/02/N+1, Mme Pilat vous demande de préparer la déclaration de TVA et son règlement.
3. Compléter le tableau des encaissements et des décaissements concernant les prestations de services (annexes R4 et R5).
4. À partir du grand-livre, remplir le tableau déterminant le montant de TVA à décaisser ou le crédit de TVA pour l'exercice N (annexe R6).
5. Présenter la déclaration de TVA (annexe R7) et son règlement (annexe R8).
6. Enregistrer la déclaration de TVA et le règlement sur les tickets comptables (annexes R9 et R10).

Annexe 1

 SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz		Facture n° D641 Le 07/12/N	
		M. SIGOT Paul 3, chemin Antéréneá 64500 St-Jean-de-Luz	
Désignation	Montant		
Prestations : Réparation pendule cuisine Pièces et main-d'œuvre	127,50		
Montant HT	127,50		
TVA 19,60 % sur encaissements	24,99		
Net à payer TTC en €	152,49		

Annexe 2

 SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz		Facture n° AV32 Le 06/12/N	
		Mlle DUMONTEL 15, av. André-Ithurralde 64500 St-Jean-de-Luz	
Désignation	Montant		
Objet : Retour une montre femme Sur facture n° D534 du 25/11	30,45		
Montant HT	30,45		
TVA 19,60 %	5,97		
Net à votre crédit TTC en €	36,42		

Annexe 3

B.P.€ 152,49

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Payez contre ce chèque Cent cinquante deux euros et quarante neuf centimes
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

À Sarl Tic-Tac

Payable St-Jean-de-Luz Le 08/12 20 12

AVENUE CHANTACO
64500 ST-JEAN-DE-LUZ

Tél. : 05 57 26 44 71
Compensable ST JEAN DE LUZ

2237321 1379
N° de chèque Code guichet

Numéro de compte
000 50 34693 874
M. et Mme SIGOT PAUL
3, CHEMIN ANTÉRÉNÉA
64500 ST-JEAN-DE-LUZ

•2237421 •001900003618 ^13795034693 =

Annexe 4

SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz Le 13/12/N		Reçu n° 15 SARL DIAM'S 28, rue Trinquet 64100 BAYONNE	
Acompte reçu pour la réparation de 2 comtoises			
Chèque du Crédit Agricole n° 3234215			
Montant acompte	30,00 €		
Dont TVA à 19,60 %	4,92 €		

Annexe 5

 SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz		Facture n° D645 Le 09/12/N		
		Bijouterie du Château 16, place du Vieux-Château 64100 BAYONNE		
Référence	Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT
COM32	Comtoise chêne	2	2 610,00	5 220,00
MLF	Montre de luxe femme	2	120,00	240,00
ME	Montre enfant	6	24,00	144,00
REM	Remise	2 %		112,08
EMB	Boîtier	8	15,00	120,00
Net commercial				5 611,92
TVA 19,60 %				1 099,94
Net à payer en €				6 711,86
Règlement par LC au 09/01/20..				

© NATHAN/VUEF • LA PHOTOCOPIE NON AUTORISÉE EST UN DÉLIT.

Reproduction interdite © Nathan

Annexe 6

 SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz		Facture n° D647 Le 10/12/N	
		Mlle MORENÇAIS Léa 41, place Louis-XIV 64500 St-Jean-de-Luz	
Désignation	Montant		
Cession :			
Matériel informatique	1 200,00		
Écran et imprimante			
Montant HT	1 200,00		
TVA 19,60 %	235,20		
Net à payer TTC en €	1 435,20		

Annexe 7

 SARL TIC-TAC 6, avenue de la Paix 64500 St-Jean-de-Luz		Facture n° D653 Le 19/12/N	
		SARL DIAM'S 28, rue Trinquet 64100 BAYONNE	
Désignation	Montant		
Prestations :			
Réparations 2 comtoises			
- Pièces	212,30		
- Main-d'œuvre	75,00		
Montant HT	287,30		
TVA 19,60 %	56,31		
Acompte versé	30,00		
Net à payer TTC en €	313,61		

Annexe 8

SARL TIC-TAC
6, avenue de la Paix
64500 St-Jean-de-Luz

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS
veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de :

nous-mêmes

mention L.C.R. s'il y a lieu

CODE MONNAIE ISO

À St-Jean-de-Luz LE

MONTANT POUR CONTRÔLE 6 711,86	DATE DE CRÉATION 09/12	ÉCHÉANCE 09/01	L.C.R. seulement D645	MONTANT 6 711,86
-----------------------------------	---------------------------	-------------------	--------------------------	---------------------

RIB du tiré

28254	1215	126789453	14
code établ.	code guichet	N° de compte	Clé RIB

DOMICILIATION

Caisse d'Épargne
St-Jean-de-Luz

Signature du tireur

ACCEPTATION OU AVAL ▼

NOM et ADRESSE DU TIRÉ

Bijouterie du Château
16, place du Vieux-Château
64100 BAYONNE

N° SIREN DUTIRÉ

N° 215

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne ▼

Annexe 9

Talons Aiguilles

LA POSTE

MONTANT 313,61

€ Payez contre ce chèque postal non endossable *Trois cent treize euros*

DATE 23/12 *et soixante et un centimes*

OBJET Tic-Tac à SARL TIC-TAC

D653

PAYABLE EN FRANCE
BAYONNE

COMPTE N° BAY 9813 24 B
SARL DIAM'S
28, rue Trinquet
64100 BAYONNE

CHÈQUE N°
00 87 8630603

TÉLÉPHONE :
05 59 26 33 33

CHÈQUE N° 00 87 8630603

CARNET N° 6522

à rédiger exclusivement en euros

€ 313,61

A : St-Jean-de-Luz

Le 23 déc. N

SIGNATURE

Diam's

==00878630603> 2013961==

Annexe 10



SARL TIC-TAC
6, avenue de la Paix
64500 St-Jean-de-Luz

Facture n° D649

Le 14/12/N

Bijouterie du Parc
56, avenue Gambetta
64000 PAU

Référence	Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT
MCF	Montre classique femme	5	52,00	260,00
MLH	Montre de luxe homme	3	183,00	549,00
COM25	Comtoise noyer	2	1 890,00	3 780,00
	Net commercial			4 589,00
	Transport			20,00
	TVA 19,60 %			903,36
	Net à payer en €			5 512,36
Escompte de 2 % si règlement avant le 31/12/20..				

Annexe 11



SARL TIC-TAC
6, avenue de la Paix
64500 St-Jean-de-Luz

Facture n° AV36
Le 17/12/N

Société CAUTARD
215, route Karrika
64250 ESPELETTE

Désignation	Montant
<i>Ristourne :</i> Accordée sur CA HT de novembre (base HT 800 €) Taux ristourne : 5 %	40,00
Montant ristourne HT	40,00
TVA 19,60 %	7,84
Net à votre crédit en €	47,84

Annexe 12



SARL TIC-TAC
6, avenue de la Paix
64500 St-Jean-de-Luz

Facture n° AV38
Le 27/12/N

Bijouterie du Parc
56, avenue Gambetta
64000 PAU

Désignation	Montant
<i>Escompte :</i> Accordé sur facture n° D649 du 14/12/20.. (Montant HT 4 589,00 €) Taux escompte : 2 %	91,78
Montant escompte HT	91,78
TVA 19,60 %	17,99
Net à votre crédit TTC en €	109,77

Annexe 13

N° 9189553 CN DATE 23/12 OBJET SARL Tic-Tac f. n° D649 MONTANT 5 402,59 €

N° 9189553 CN



CRÉDIT LYONNAIS

B.P.E. 5 402,59 €

PAYEZ CONTRE CE CHÉQUE **NON ENDOSSABLE**
sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Cinq mille quatre cent deux euros

et cinquante-neuf centimes

somme en toutes lettres

A SARL Tic-Tac

PAYABLE À PAU

19, place du Marché

Tél. :

COMPENSABLE À PAU

Lot XV 0 0 6 1

CT 8335804 64000
BIJOUTERIE DU PARC
56, AVENUE GAMBETTA
64000 PAU

Pau LE 23/12 N

•9189553 •070020003297^ 770008335804 =

Annexe R2

Détail des acomptes versés		
Acompte	Calcul	Montant
Versé en avril N		
Versé en juillet N		
Versé en octobre N		
Versé en décembre N		
TOTAL DES ACOMPTES VERSÉS		

Annexe R3

Ticket comptable n°		
Date :	Code journal :	
Document :		
Tiers :		
N° compte	Débit	Crédit
Totaux		

Annexe R4

Récapitulatif des prestations de services rendues aux clients					
Période du 01/01/N au 31/12/N					
Noms des clients	Montant des factures TTC en €	Montant des règlements reçus en N			Montant TTC à recevoir en N+1 en €
		TTC en €	HT en €	TVA en €	
Bijouterie du Château	9 587,26				6 711,86
Société Cautard	1 235,30	585,30			
SARL Diam's	1 433,70				328,30
Bijouterie du Parc	12 144,60	8 474,60			
Clients particuliers	3 470,60	3 470,60			
TOTAUX					

Annexe R5

Récapitulatif des prestations de services rendues par les fournisseurs					
Période du 01/01/N au 31/12/N					
Noms des fournisseurs	Montant des factures TTC en €	Montant des règlements reçus en N			Montant TTC à recevoir en N+1 en €
		TTC en €	HT en €	TVA en €	
SARL Bruet	1 544,70	824,30			
Société Josse	919,60	919,60			
SA Mascre	2 412,80	978,80			
EUURL Prunes	4 235,20	1 875,40			
TOTAUX					

Annexe R6

EXTRAIT DU GRAND-LIVRE 01/01/N AU 31/12/N			
N° compte	Libellé	Débit	Crédit
445620	TVA déductible sur les immobilisations	358,10	
445661	TVA déductible sur biens 19,60 %	5 419,80	
445662	TVA déductible sur prestations services 19,60 %	À DÉTERMINER	
445670	Crédit de TVA à reporter	37,40	
445711	TVA collectée sur ventes biens 19,60 %	12 711,91	1 206,38
445712	TVA collectée sur prestations services 19,60 %		À DÉTERMINER
445810	TVA à régulariser	4 199,19	5 321,09
445820	Acomptes régime simplifié	À DÉTERMINER	
706000	Prestations de services		23 303,90
707100	Ventes de montres	236,45	25 245,13
707200	Ventes de comtoises		13 250,25
707300	Ventes de réveils		7 990,93
707400	Ventes d'horloges		12 215,37
708500	Frais de transport		391,47
709000	Rabais, remises, ristournes accordés	154,32	54,32

Annexe R7

Tableau de préparation de TVA à décaisser			
Libellés	Calculs	Montants	Montants arrondis dans la déclaration
Chiffre d'affaires HT			
TVA collectée sur le chiffre d'affaires HT			
TVA déductible sur prestations de services			
TVA déductible sur biens			
TVA déductible sur les immobilisations			
Crédit de TVA de la période précédente			
TVA à décaisser Crédit de TVA (1)			

(1) Rayer la mention inutile

Reproduction interdite © Nathan

Annexe R8



BANQUE POPULAIRE

BANQUE POPULAIRE

BP€

Payez contre ce chèque
non endossable sauf au profit d'une banque, d'une caisse d'épargne ou d'un établissement assimilé

À _____

PAYABLE À _____ LE _____ 20 _____

ST-JEAN-DE-LUZ
15, PLACE LOUIS-XIV

Té1. : 05 59 32 77 88

Chèque N°

53158723841

SARL TIC-TAC
6, AVENUE DE LA PAIX
64500 ST-JEAN-DE-LUZ

• 8298844 • 002017642358 • 53158723841 •

Annexe R9

TICKET COMPTABLE N°		
Date :		Code journal :
Document :		
Tiers :		
N° compte	Débit	Crédit
TOTAUX		

Annexe R10

TICKET COMPTABLE N°		
Date :		Code journal :
Document :		
Tiers :		
N° compte	Débit	Crédit
TOTAUX		

Annexe R11



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME RÉEL NORMAL – MINI RÉEL

N° 3310-CA3



N° 10963 * 06
MODÈLE OBLIGATOIRE
(Art. 287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le



Identification du destinataire



Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SA TOUT CONFORT
132, BD GAMBETTA
06000 NICE

Rayer les indications imprimées par l'ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Insp.	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

Si vous soucrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclaration infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

Paiement : À compter du 1^{er} janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date :

Signature :

.....

Téléphone :

Paiement par virement bancaire ou obligation
cautionnée : cocher la case correspondante :

Virement
bancaire

Obligation
cautionnée

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

.....

dont OC :

.....

Date :

N° PEC

N° d'opération

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

• Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ;
l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

• Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre
Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 €
doivent payer par virement bancaire sur le compte du
Trésor à la BANQUE DE FRANCE.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Annexe R11 (suite)

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
08	Opérations réalisées en France métropolitaine Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
9B				
Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	0301
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %		
24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).